

ADMINISTRATION GENERALE DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT

DIRECTION GENERALE DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SUBVENTIONNE

CIRCULAIRE N° 3946

DU 21/03/2012

**OBJET** : Erratum à la circulaire n°3680 du 09/08/2011 concernant la constitution et transmission des dossiers administratifs et pécuniaires des membres du personnel des établissements officiels et libres d'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé subventionnés .

**Réseau** : OS-LS

**Niveaux et services** : Enseignement secondaire ordinaire et spécialisé

**Période** : Année scolaire 2011-2012

- A Monsieur le Ministre - Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'enseignement ;
- A Messieurs les Gouverneurs de province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements libres d'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Directions des établissements officiels et libres d'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé subventionnés par la Communauté française ;

Pour information :

- Aux Membres de l'Inspection de la Communauté française pour l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Fédérations de Pouvoirs organisateurs ;
- Aux vérificateurs de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé ;
- Aux syndicats du personnel enseignant ;

Circulaire	Informative	Administrative	Projet
<b>Autorité</b>	Administration générale des personnels de l'enseignement		
<b>Signataire</b>	Madame Caroline BEGUIN, Directrice générale adjointe		
<b>Gestionnaire</b>	Les agents F.L.T.		
<b>Personnes ressources</b>	Dominique FIEVEZ - ☎ 02/413.25.98 - 📠 02/413.26.76		
<b>Document(s) à renvoyer</b>	NON		
<b>Nombre de pages</b>	pages – <b>texte</b> : pages – <b>annexes</b> :		
<b>Mots-clés</b>	<b>Coordonnées de l'organisme de contrôle Mensura Absentéisme</b>		


Je suis avisée d'une coquille concernant les coordonnées de la firme chargée du contrôle des absences pour maladie (page 201 de la circulaire n°3680 du 09/08/2011 concernant la constitution et transmission des dossiers administratifs et pécuniaires des membres du personnel des établissements officiels et libres d'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé subventionnés - année scolaire 2011-2012).


En effet, il y a lieu de lire :



**MENSURA ABSENTEISME**  
**Quai Timmermans, 14 – 3<sup>ème</sup> étage**  
**4000 LIEGE**

 **vert : 0800/180.09**

 **: 011/30.12.51**

 **: 011/30.12.62**

© : [absenteisme.enseignement@mensura.be](mailto:absenteisme.enseignement@mensura.be)

Je vous remercie pour l'attention que vous voudrez bien accorder à la présente et pour sa diffusion auprès des membres de votre personnel.

La Directrice générale adjointe,

Caroline BEGUIN